

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

## ILNAS-EN IEC 62053-21:2021/ A11:2021

### **Equipement de comptage de l'électricité Exigences particulières - Partie 21: Compteurs statiques d'énergie active en courant alternatif**

Electricity metering equipment -  
Particular requirements - Part 21: Static  
meters for AC active energy (classes 0,5, 1  
and 2)

Elektrizitätszähler - Besondere  
Anforderungen - Teil 21: Elektronische  
Wirkverbrauchsähler für Wechselstrom  
der Genauigkeitsklassen 0,5, 1 und 2

07/2021



## Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN IEC 62053-21:2021/A11:2021 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN IEC 62053-21:2021/A11:2021.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ICS 17.220.20

Version française

## Équipement de comptage de l'électricité - Exigences particulières - Partie 21: Compteurs statiques d'énergie active en courant alternatif (classes 0,5, 1 et 2)

Elektrizitätszähler - Besondere Anforderungen - Teil 21:  
Elektronische Wirkverbrauchszähler für Wechselstrom der  
Genauigkeitsklassen 0,5, 1 und 2

Electricity metering equipment - Particular requirements –  
Part 21: Static meters for AC active energy (classes 0,5, 1  
and 2)

Le présent amendement A11 modifie la Norme européenne EN IEC 62053-21:2021; il a été approuvé par le CENELEC le 2021-05-19. Les membres du CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement intérieur du CEN/CENELEC qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale au présent amendement.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du centre de gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CENELEC.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CENELEC dans sa langue nationale, et notifiée au centre de gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CENELEC sont les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



Comité Européen de Normalisation Electrotechnique  
Europäisches Komitee für Elektrotechnische Normung  
European Committee for Electrotechnical Standardization

Centre de gestion du CEN-CENELEC: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

---

© 2021 CENELEC Tous droits d'exploitation sous quelque forme et de quelque manière que ce soit réservés dans le monde entier aux membres du CENELEC.

Réf. N° EN IEC 62053-21:2021/A11:2021 F